

## **Dossier 1020611028**

### **Procédure et étapes impliquées dans l'étude d'un projet de démolition reconstruction impliquant une modification au plan d'urbanisme et une résolution de projet particulier**

Dépôt d'une demande

Étude et analyse du dossier par la direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises

#### Modification au plan d'urbanisme

- Étude d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme de l'arrondissement par le Comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement
- Avis du Service du développement urbain (service central)
- Résolution du Conseil d'arrondissement demandant au Conseil Municipal d'étudier un projet de règlement.
- Étude du dossier par le Comité exécutif
- 1<sup>ère</sup> lecture du projet de règlement par le Conseil municipal
- Office de Consultation publique de Montréal
- Adoption ou rejet du règlement

Suite à une éventuelle adoption d'un règlement modifiant le plan d'urbanisme.

#### Projet particulier

- Publication du premier avis (30 jours)
- Conseil d'arrondissement
- Avis du Comité consultatif d'urbanisme sur le projet de résolution autorisant la démolition des bâtiments existants et la construction du nouveau bâtiment
- 1<sup>ère</sup> lecture du projet de résolution
- Consultation publique tenue par l'arrondissement

- 2<sup>ème</sup> lecture du projet de résolution
- Possibilité d'un processus référendaire
- Adoption ou rejet de la résolution

Suite à une éventuelle adoption de la résolution autorisant la démolition et la construction.

### Révision architecturale

Avis du Comité consultatif d'urbanisme sur l'apparence du bâtiment à construire

Résolution du Conseil d'arrondissement permettant ou refusant l'émission du permis de construction

Émission ou refus des permis de démolition et de construction